



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 05 septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 8 août 2024

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	11
Présents :	9
Suffrages exprimés :	10
<u>Vote :</u>	
Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	1

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : M. Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. Éric INGWILLER donne pouvoir à Thomas LHOMMEAU

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

Achat de tables

Le Président de la FNACA nous propose de vendre les tables et les bancs de l'association FNACA pour 200€, le détail :

- 11 petits plateaux/tables en bois de 2m
- 11 grands plateaux/tables en bois de 3m
- 11 grands bancs en bois de 3m
- 10 petits bancs en bois de 2m
- 45 tréteaux en bois

A la suite de cette vente, la clé détenue par le Président sera rendue à la mairie. De plus, il demande la gratuité pour la location en cas d'utilisation pour la FNACA. Monsieur le Maire propose d'acheter le lot ci-dessus.

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention, AUTORISENT Monsieur le Maire à acheter le lot cité ci-dessus au prix de 200€ avec la gratuité pour la location en cas d'utilisation pour la FNACA.

POUR	ABSTENTION
M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, M. Vincent BONNIN.	M. Thomas LHOMMEAU

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
En mairie, le 05 septembre 2024

Le secrétaire de séance
Olivier PIN

Le Maire
Gilles BOSSEBOEUF

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Préfecture

086-218600526-20240905-20240910_CT_11-DE
Reçu le 10/09/2024